



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 8 mai 2023, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

101, 1^{re} Rue Ouest
Lots 4 730 033 et 4 730 486
Cadastre du Québec
Propriétaires : Madame Marielle Parisien et monsieur Daniel Desjardins

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (garage) situé en partie en cour avant au lieu de se trouver en entier en cour latérale ou arrière afin de ne pas trop empiéter sur la partie arrière de la cour latérale où se trouve une aire de détente aménagée, la canalisation d'égout privée. Le garage serait ainsi à 6,25 mètres de la ligne de lot avant au lieu de 8,07 mètres et plus du côté de la 1^{re} Rue Ouest, mais il respecterait la marge de recul avant de 6 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 8 mai 2023 à 19 heures.

Donné à Macamic, ce 20 avril 2023

Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe